

## SEANCE DU 16 décembre 2013

**Présents** : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;  
MM. A.PERPETE, A.BALON, J-M.TRIFFAUX, Mme A-C. GOFFINET-BEKAERT,  
M. K.MITRI, Echevins;  
MM. R.BIREN, A.EVEN, Mme M-Th. DENIS-TRUM, MM. G.SCHUSTER,  
R.MULLER, B.DAXHELET, D.LAForge, G.CASTAGNE, J-M.LAMBERT, Mme J.  
DENIS, MM. M. SAINLEZ, R.GAUDRON, H.MANIGART, Melle P.SCHMIT, M.  
L.TURBANG, Mme F. BURNET, Mme M.WILLEMS, Conseillers;  
Melle M. NEUBERG, Présidente du C.P.A.S.;  
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

+ + +  
M. le Président ouvre la séance publique à dix-neuf heures douze minutes.  
+ + +

Il demande d'excuser l'absence de Mme la Conseillère M. CHARLIER-GUILLAUME.

### 1. Administration générale : Approbation du procès - verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

### 2. Administration générale : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- le 19 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules avenue Victor Tesch à Arlon, en raison de la tenue du chantier de la Ville d'Arlon « Réaménagement de la rue du Casino », pour la période du 19 novembre 2013 à partir de 07h00 jusqu'au 22 novembre 2013 à 18h00.
- le 19 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation (si nécessaire) des véhicules rue de l'Esplanade, au coin avec la rue des Déportés à Arlon, en raison de travaux d'étanchéité du sous bassement pour l'immeuble rue de l'Esplanade, pour la période du 18 novembre 2013 à partir de 07h00 jusqu'au 20 novembre 2013 à 19h00.
- le 19 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules avenue Nothomb, 64 et 66 à Arlon, en raison de travaux de toiture pour la période du 19 novembre 2013 à partir de 07h00 jusqu'au 20 novembre 2013 à 18h00.
- le 19 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue François Boudart à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de pose de câbles et canalisations souterraines pour le compte de Belgacom pour la période du 22 novembre 2013 à partir de 07h00 jusqu'au 04 décembre 2013 à 08h00.
- le 21 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules avenue de Pfortzeim à Freylange, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de pose de câbles et canalisations souterrains pour le compte de Belgacom, pour la

période du 27 novembre 2013 à 07h00 au 13 décembre 2013 à 08h00.

- le 21 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de la Gare (4 emplacements) (proche de la Gare près de l'arrêt de bus) à Arlon, en raison du bon déroulement de la venue de Saint-Nicolas, pour la période du 23 novembre 2013 de 14h00 à 15h00.
- le 21 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 95 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du 21 novembre 2013 de 08h00 à 10h00.
- le 21 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 105 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du 26 novembre 2013 de 08h00 à 13h00.
- le 21 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, à hauteur des n°s des 103, 105 et 107 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'une grue, pour la période du 26 novembre 2013 de 08h00 à 13h00.
- le 21 novembre 2013 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'installation de la patinoire et du sapin de Noël, pour la période du dimanche 24 novembre 2013 à 09h00 au 08 janvier 2013 à 20h00.
- le 21 novembre 2013 : pour réglementer le chantier et le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de placement d'un échafaudage, pour travaux de toiture pour la période du 25 novembre 2013 de 08h00 au 29 novembre 2013 à 18h00.
- le 21 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Busleyden, 23-25 à Arlon, en raison du bon déroulement de placement d'une grue pour les travaux de rénovation de façade, pour la période du 21 novembre 2013 à 08h00 au 12 décembre 2013 à 18h00.
- le 21 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch, 67 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 23 novembre 2013 à 08h00 au 24 novembre 2013 à 22h00.
- le 21 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 57 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 23 novembre 2013 à 07h00 jusque 22h00.
- le 22 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de Galgenberg, en face du n° 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 26 novembre 2013 de 08h00 à 18h00.
- le 22 novembre 2013 : pour réglementer le chantier et la circulation des véhicules rue Kreides, 68 à Toernich, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'aménagement de jardin pour la période du 25 novembre 2013 à 08h00 au 30 novembre 2013 à 20h00.
- le 22 novembre 2013 : pour réglementer le chantier et le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 48, boîte 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 23 novembre 2013 à 07h00 jusqu'au 25 novembre 2013 à 16h00.

- le 26 novembre 2013 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch à Arlon, en raison d'assurer la tenue de chantier « Réaménagement de la rue du Casino », pour la période du 24 novembre 2013 à 22h00 au 20 décembre 2013 à 18h00.
- le 26 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de Galgenberg, en face de n°11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 26 novembre 2013 de 08h00 à 18h0.
- le 26 novembre 2013 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules avenue Tesch, 74 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'une nacelle, pour la période du 02 décembre 2013 à 07h00 jusque 19h00.
- le 26 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules place du Marché aux Légumes 9-11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 29 novembre 2013 de 08h00 à 18h00.
- le 28 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue Saint-Jean, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de débouchage des canalisations pour la période des 26 novembre 2013 à 08h00 au 29 novembre 2013 à 17h00.
- le 28 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Toernich, 110 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 03 décembre 2013 de 07h00 à 19h00.
- le 28 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue de Mersch, 241A à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 02 décembre 2013 de 07h00 à 17h00.
- le 28 novembre 2013 : pour règlementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Kleinbettingen, 47 à Sterpenich, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 02 décembre 2013 de 07h00 à 17h00.
- le 28 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Capucins, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 18 décembre 2013 de 07h00 à 17h00.
- le 28 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Nicolas Berger, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réparation du câble HT par Ores, pour la période du 27 novembre 2013 à 07h00 au 29 novembre 2013 à 18h00.
- le 28 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Nothomb, 55 et rue Porte Neuve, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 novembre 2013 à 07h00 jusque 20h00.
- le 28 novembre 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Castilhon, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 29 novembre 2013 à 07h00 jusque

17h00.

- le 28 novembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue Porte Neuve, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 29 novembre 2013 de 08h00 à 18h00.
- le 28 novembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue Nothomb, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 03 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- le 28 novembre 2013 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules au Chemin de la Renterkapell, 56 à Waltzing, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 13 décembre 2013 de 07h00 à 17h00.
- le 29 novembre 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules au Chemin de la Renterkapell à Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement du tournage de film « Disparue en hiver », pour la période du 03 décembre 2013 à 18h00 jusqu'au 06 décembre 2013 à 23h00.
- le 29 novembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue Patton, 82 et rue des Déportés, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 29 novembre 2013 de 13h00 à 20h00.
- le 29 novembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Teornich, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 02 décembre 2013 de 08h00 à 18h00.
- le 29 novembre 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Caserne, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de bois, pour la période du 30 novembre 2013 de 11h00 à 20h00.
- le 29 novembre 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue des Capucins, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de bétonnage, pour la période du 29 novembre 2013 de 08h00 à 18h00 et du 02 décembre 2013 à 08h00 jusqu'au 03 décembre 2013 à 17h00.
- le 29 novembre 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères et places de la Ville en raison du bon déroulement du marché de Noël, pour la période du jeudi 12 décembre 2013 à 15h00 (après le marché) au lundi 16 décembre 2013 à 18h00 (après démontage).
- le 29 novembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules de chantier rue de la Poste, 11 à Arlon, en raison de placement d'un conteneur dûment balisés et conformes à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique, pour la période du mardi 03 décembre 2013 à 07h00 au 04 décembre 2013 à 18h00.
- le 02 décembre 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue des Capucins, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de bétonnage, pour la période du 29 novembre 2013 de 08h00 à 18h00 et le 02 décembre 2013 à 08h00 jusqu'au 03 décembre 2013 à 17h00.

- le 02 décembre 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue des Capucins, 15 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de bétonnage, pour la période du 03 décembre 2013 de 08h00 au 04 décembre 2013 à 17h00.
- le 05 décembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue de la Gare, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déchargement de châssis de fenêtres, pour la période du jeudi 05 décembre 2013 de 09h00 à 18h00.
- le 05 décembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue Nothomb, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 05 décembre 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 05 décembre 2013 : pour régler la circulation à la rue du Château Barbanson à Udange, en raison de travaux de raccordement au réseau d'égouttage de la Ville d'Arlon, pour la période du 05 décembre 2013 à 07h00 au 06 décembre 2013 à 16h30.
- le 05 décembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue Etienne Lenoir, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 04 janvier 2014 de 08h00 à 18h00.
- le 05 décembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules sur toute la place Camille Cerf et une petite partie de la rue Saint-Donat près des cabanes de chantier à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de démontage de la rue près de la montée Royale à Saint-Donat à Arlon, pour un chantier Ville d'Arlon, pour la période du 06 décembre 2013 de 06h00 à 19h00.
- le 05 décembre 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue Nothomb, 47 et avenue Patton, 93 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 14 décembre 2013 de 08h00 à 14h00.

### **3. Administration générale : Rapport annuel sur la situation et les affaires de la Ville pour l'année 2012.**

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, prend acte du rapport annuel sur la situation et les affaires de la Ville pour l'année 2012.*

### **4. Travaux communaux : Marché de travaux : restauration de la chapelle Saint-Aubin à Heckbous. Approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :*

*Article 1er : D'approuver le cahier spécial des charges N° 2012-264 (MT-PNSP/13-889) et le montant estimé du marché Restauration de la chapelle d'Heckbous à Guirsch, établis par l'auteur de projet, Services Techniques Provinciaux - Direction Bâtiments et Techniques Spéciales, Square Albert Ier, 1 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.545,00 € hors TVA ou 40.589,45 €, 21% TVA comprise.*

*Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 entreprises.*

*Article 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante, le SPW - DGO 4 Département du Patrimoine*

Direction de la Restauration, Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 NAMUR.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 790/723-60/20147032.

**5. Travaux communaux : Marché de travaux : dispositif destiné à la lutte contre les inondations et coulées boueuses dues au ruissellement, l'amélioration de deux voiries agricoles et entretien d'une voirie communale. Approbation du cahier des charges modifié suivant la mise à jour de Qualiroutes.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver l'adaptation au nouveau Qualiroutes du cahier spécial des charges du marché Dispositif destiné à la lutte contre les inondations et coulées boueuses dues au ruissellement, l'amélioration de deux voiries agricoles et entretien d'une voirie communale établis par les auteurs de projet LACASSE MONFORT SPRL, Thier Del Peux, 1 à 4990 SART et TMEX S.A., rue Woiwer, 307 à 4687 DIFFERDANGE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé (672.286,00€ hors TVA ou 813.466,06€ TVA comprise) et le mode de passation du marché (adjudication ouverte) approuvés par le Conseil Communal du 5 juillet 2013 restent inchangés.

Article 2 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, articles 630/735-60/20136001 et 630/735-60/20136002.

Article 3 : De solliciter auprès de Monsieur le Ministre compétent les subsides afférant à ce dossier.

**6. Travaux communaux : Marché de travaux : Travaux de peinture pour l'année 2014. Approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier spécial des charges N° MT-PNSP/13-891 et le montant estimé du marché Travaux de peinture pour l'année 2014. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 16.528,93 € hors TVA ou 20.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 entreprises.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 12401/724-56/20141020.

**7. Travaux communaux : Marché de travaux : remplacement de 4 fenêtres de toiture à l'école maternelle de Waltzing.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour du Conseil communal.

**8. Travaux communaux : Marché de fournitures : Renouvellement des mâts situés à différents endroits de la Ville d'Arlon. Approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier spécial des charges N° MF-PNSP/13-890 et le montant estimé du marché Renouvellement des mâts situés à différents endroits de l'entité. Les conditions sont fixées comme prévu

au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 12.396,70 € hors TVA ou 15.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 763/741-52/20147040 et des exercices 2015 et 2016.

**9. Travaux communaux : Marché de fournitures : Achat d'une machine 'Filtre unger 4000 litres'.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1 : d'accorder l'achat de la machine « Filtre unger di 4000 litres », à la société Global net.

Article 2 : d'imputer la dépense qui s'élève à 4473.57 euros TVAC à l'article budgétaire extraordinaire 722 723 -60/20137004.

Article 3 : d'autoriser le service finance à procéder au paiement de la facture.

**10. Biens communaux : Approbation de la convention de financement pour l'acquisition de biens dans le périmètre du site à réaménager « Ancien hôtel de police ».**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

- de solliciter un prêt à long terme de 678.100 € dans le cadre du financement alternatif décidé par le Gouvernement wallon et plus particulièrement dans le cadre de la réhabilitation ou l'aménagement de sites mis en place par le biais de la société Sowafinal en mission déléguée ;
- d'approuver les termes de la convention particulière ci-annexée ;
- de mandater le Bourgmestre et le Directeur général pour signer la convention en question en six exemplaires originaux.

+ + +  
Entrée en séance de Mme I. CHAMPLUVIER et de MM. X. KROELL et A. LARMOYER  
+ + +

**11. Service urbanisme : Demande de révision du plan de secteur en vue de l'extension du parc d'activités économiques de Weyler-Hondelange.**

M. MANIGART, Idelux, fait une présentation de ce dossier.

M. GAUDRON souhaite qu'il y ait une attention particulière sur les compensations planologiques qui seraient émises en cas d'avancée sur ce projet et également savoir, dans le cadre de l'étude d'incidence, en quoi ce projet est meilleur qu'un autre car c'est déjà une zone d'une certaine importance. Il est d'accord sur le fait qu'il faut développer de l'activité économique dans le sud Luxembourg mais il voudrait être sûr que dans dix ans quand ce dossier sera voté définitivement que c'est ce projet-là qui est le meilleur et pas un autre.

M. MAGNUS rappelle comme M. GAUDRON l'a dit qu'aujourd'hui débute une procédure qui va malheureusement encore être longue. Si il a bien compris ça fait depuis 2006 que l'on travaille là-dessus, on est bientôt en 2014 et on annonce encore que pour pouvoir accueillir les premières entreprises il faudra encore attendre entre 7 et 10 ans. Il souhaiterait aller dans le sens

inverse et pouvoir aller plus vite pour avoir un nouveau zoning industriel sur le territoire d'Arlon et de Messancy. Il ajoute que cette étude d'incidence révélera ce qu'ils ont tous les deux lu dans une presse abondante qu'ils ont reçu et c'est pour cela qu'il faut commencer aujourd'hui, que si on ne commence pas, il n'y aura pas de résultats de l'étude d'incidence. Donc on doit pouvoir avancer pour voir si ce que l'on dit est justifié ou pas. Et en préparant ce conseil comme M. GAUDRON l'a fait, de manière sérieuse, il se dit : on a sur le zoning d'Arlon une entreprise comme Ferrero, et il est content d'avoir cette entreprise pour l'emploi qu'elle développe. Il demande d'imaginer que demain on décide, mais ce n'est pas le cas, de mettre Ferrero à Hondelange-Weyler, on leur dirait qu'ils sont fous, que ce sont des terres agricoles, que cela va faire du bruit, ça va amener du charroi. Et pourtant Arlon a Ferrero en plein milieu de la ville. Donc il pense qu'il faut mesurer avec justesse l'impact d'une entreprise qui s'installe quelque part. Il peut comprendre que le cultivateur qui cultive son champ là depuis des années a à cœur de pouvoir continuer à le faire mais si on avance comme cela et qu'on ne fait pas à un certain moment des choix que le politique doit faire, et bien le Luxembourg va se mourir. Il voit que de l'autre côté de la frontière il y a des hectares qui se libèrent pour les entreprises, lui est plus ambitieux pour sa ville que de croire simplement qu'elle doit rester dans l'état dans lequel elle est, il a envie d'accueillir des entreprises, d'avoir de l'emploi sur le territoire de la commune d'Arlon. Il n'a pas envie d'envoyer tous les enfants à Luxembourg parce qu'il ne sait pas demain non plus ce que le Luxembourg donnera. Et puis il a lu les possibilités d'alternative comme le Conseiller et il les trouve intéressantes mais si il doit commencer aujourd'hui avec un bien qui ne leur appartient pas encore et il parle de Stockem où il est tout à fait d'accord de réfléchir sur un parc d'activités industriel ou économique. Il trouve cette idée géniale et cela fait des mois qu'ils y pensent. Il rappelle que des réflexions sont en cours depuis 2006. Il a rencontré avec M. BALON le Directeur adjoint de la SNCB et ils le lui ont rappelé mais il faut encore qu'ils veuillent vendre ; il faut que l'atelier de Stockem ait déménagé ; qu'ils soient d'accord sur le prix ; il faut parler de la dépollution ; il faut que tout le site soit exproprié. Il veut bien continuer et réfléchir à ce que les zones industrielles seront dans une dizaine d'années et il est d'accord de mettre dedans Stockem car c'est delà que doit partir un RER, qu'il faut une zone d'activités économiques, il rêve d'y avoir un 'Tour et Taxi' à Arlon. Il parle ensuite des terrains militaires pour lesquels il n'est pas d'accord de prendre une partie, puis des terrains en face d'Idelux pour lesquels ils sont en discussion pour voir comment ils peuvent avancer. Il encourage les Conseillers à dire « oui » à ce projet, à avancer, à être très attentifs à l'étude d'incidence et les éléments qui ont été reçus par le Collège vont dans ce sens-là.

M. GAUDRON précise qu'il mettrait en avant certains éléments sur lesquels il lui semble qu'il faut être prudent et dit qu'en effet il est nécessaire d'avancer.

M. BIREN dit que M. le Bourgmestre a eu la gentille attention de rappeler que depuis 2006 de nombreuses réunions ont eu lieu à propos de ce projet ; que M. PERPETE qui siégeait avec lui à Idelux se souviendra aussi qu'à de très nombreuses reprises ils ont vu ce dossier et qu'ils ont évidemment voté de manière positive. Aujourd'hui il demande ce qui a changé depuis 2006. Il pense que rien n'a changé : les terrains qui allaient être recommandés pour les compensations c'est-à-dire le terrain de Pletschette était déjà prévus en 2007-2008-2009, les terrains autour des autoroutes l'étaient déjà aussi. Donc il demande qu'est-ce qui a changé depuis 2006 pour permettre de faire avancer ce dossier. Puis il dit que, comme M. le Bourgmestre l'a rappelé, il y a un besoin important de terres d'activités économiques. Il rappelle que M. MANIGART a dit qu'il y a eu un changement de Gouvernement ; mais il va probablement y en avoir un au mois de mai prochain, il se demande donc si en juin 2014 il faudra repartir à zéro. Il voudrait quand-même rompre une lance assez ferme vis-à-vis de ce type de procédure qui a fait perdre cinq ans à la Ville et qui va en demander encore dix avant d'être opérationnelle alors que à trois cent mètres de là, à vol d'oiseau, le Grand-Duché aura son parc d'activité et va être sur les fonds baptismaux dans

quelques mois. Et il romprait la même lance aussi vers celles et ceux qui soutiennent ce type de procédure. Il pense qu'aujourd'hui même les institutions sont peut-être un handicap pour le développement de la Wallonie.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 27 membres présents, décide :

- d'émettre un avis favorable sur le dossier établi par IDELUX conformément aux prescrits de l'article 42bis du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie, moyennant l'analyse dans l'étude d'incidences devant accompagner le dossier, des éléments abordés dans le courrier de réclamation parvenu au Collège communal suite à la réunion d'information du public ;
- de proposer les compensations planologiques suivantes :
  - périmètre reconfigurant le plan de secteur le long du contournement Nord d'Arlon (17,8ha)
  - périmètre déclassant la zone de loisirs de Viville (2ha)
- de proposer que l'évaluation environnementale, réalisée dans le cadre de la procédure de plan de secteur, étudiée, au sein des 44ha repris dans le dossier de base, quelle superficie devrait être dédiée à l'activité économique mixte au sens de l'article 30 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie au regard de la demande économique actuelle et à venir ;
- de demander que soit envoyé à l'attention du Gouvernement wallon, en annexe du présent avis, le dossier de base accompagné de l'ensemble des éléments constituant l'information préalable organisée par le Collège communal et la proposition de périmètres dits compensatoires.

## **12. Service urbanisme : Urbanisation d'un terrain en 17 lots en vue d'y construire entre 17 et 22 logements. Ouverture de voirie.**

Mme l'Echevine A-C. GOFFINET précise qu'on passe ici le point d'une ouverture d'une nouvelle voirie qui ne sera pas privée mais publique puisque les réclamations portaient sur le fait que les gens s'inquiétaient qu'elle soit privée. Elle ajoute qu'elle sera bien à sens unique.

M. LAMBERT déclare que si il ne se trompe pas, le plan de secteur indique qu'une partie de ce lotissement est en zone inondable, il demande ce qu'il en est, si on demande un rehaussement des maisons.

Mme l'Echevine de l'urbanisme indique que pour le moment le dossier est en cours et donc qu'il n'est pas encore globalisé, qu'il suit la procédure d'un permis d'urbanisation. Elle déclare qu'à chaque fois qu'ils ont rencontré la société ils ont fait état de la situation, que la DST s'occupe des cours d'eau et que la Province les a rendus bien attentifs. Elle ajoute qu'ils ne pourront pas mettre de caves et que ce n'est pas en zone à risque élevé.

M. le Conseiller SCHUSTER trouve assez surprenant qu'on va délivrer un permis de bâtir pour un lotissement de dix-sept à vingt-deux maisons qui seront coincées entre une rivière, un étang, un canal de délestage, sous deux lignes à haute tension et dans une zone inondable. Il rappelle que des égouts ont été installés tout récemment rue de Meix-le-Tige et il demande où vont aller les égouts. Il présume que c'est dans la rivière Schleichmulen.

Mme GOFFINET affirme que pour les égouts il y a eu plusieurs réunions qui ont eu lieu et que s'est M. BALON qui c'est chargé de ce dossier.

M. l'Echevin A. BALON dit qu'on parle de ce dossier depuis au moins une demi douzaine d'année et qu'il a été réactivé il y a trois ou quatre ans

d'ici. Depuis ces trois ou quatre années, chaque fois qu'il a été présenté au Département technique, une série de remarques ont été émises, des avis ont été demandés à la fois à la Direction du service technique provincial pour ce qui est des cours d'eau car celui-ci est provincial et de catégorie III. Il rappelle que des travaux ont été entrepris sur ce cours d'eau il y a deux ans d'ici pour éliminer tout ce qui poussait dans le cours d'eau. Il ajoute que toute une série de réunions ont eu lieu avec la Division nature et forêt parce que comme M. LAMBERT l'a fait remarquer on est dans une zone inondable avec un ancien bief, un cours d'eau et un marécage. Il déclare, et c'est sans doute ça le plus important, que ce n'est pas la Ville qui a décidé que cet endroit était une zone à bâtir ; donc on ne peut pas empêcher des propriétaires privés de pouvoir construire sur leur bien, à une seule condition qui est que la Ville avant de le délivrer prenne toutes ses garanties pour que du côté des inondations ce qui soit mis en œuvre ne soit pas susceptible demain de mettre en cause la Ville parce qu'elle aurait permis de construire des maisons à cet endroit et qui seraient inondées. A son avis, ils ont pris toutes les précautions mais le permis n'est pas encore délivré et il y a encore un tout petit endroit du côté des lavoirs où ils ont encore un léger doute. Il va dire que pour 95 % des maisons construites il n'y a plus de doute, elles ne risquent pas d'être inondées si on interdit de mettre des caves. En suite il passe au problème de la voirie qui a été présentée à double sens, et même une fois avec toute une série de raccords, qui traversait le petit pont à construire vers la route de Meix-le-Tige. Ils ont fait en sorte qu'il y ait une seule voirie avec une seule bande de circulation dont l'entrée se fera côté lavoirs et la sortie se fera côté route provinciale. Il précise ensuite qu'ils ont aussi pensé aux piétons et aux cyclistes et qu'il y aura une bande qui leur sera réservée. Ils ont aussi pensé au problème de l'environnement car le promoteur était prêt à laisser des bandes entre la voirie et le ruisseau que la Ville aurait pu entretenir. Mais ils ont refusé et ils ont fait en sorte que la voirie soit une voirie que l'on puisse reprendre c'est-à-dire avec des implications très précises sur l'enrochement, la manière de la construire, la manière de l'éclairer etc... Enfin il passe au problème du réseau de l'égouttage. Il rappelle qu'à Udange il faut d'abord égoutter avant de faire une station d'épuration à cause d'une réglementation de la RW. Alors ils ont commencé l'égouttage à Udange, ici ce sera aussi égoutté pour aller vers le point bas qui se trouve en fait côté route provinciale. Après, le combat existe toujours pour qu'Udange soit égoutté. Il rappelle qu'il y a deux options : l'une étant Toernich + Udange avec une station d'épuration à la sortie d'Udange et l'autre Toernich + Udange qui se grefferaient sur la station de Wolkrange. Il ajoute que personne n'a encore tranché, qu'ils attendent l'argent et qu'il est de ceux qui regrettent que la SWDE ait obtenu qu'on fasse un captage au lavoir, c'est un réseau d'égouttage qui a créé de gros problèmes sur la rue de Meix alors que c'était une bonne raison tant qu'on ne faisait pas ces travaux-là pour obliger la RW à faire une station d'épuration.

Mme GOFFINET précise que le dossier a été complété en 2012 et que, depuis lors, tant qu'ils n'avaient pas tous leurs apaisements, ils ne faisaient pas passer le point au Conseil communal.

M. LAMBERT termine l'information concernant le canal de dérivation en disant qu'il n'existe plus et que l'étang est à sec aussi. Puis il ajoute qu'il y a un an, un an et demi on a réhabilité l'ancien lit du cours d'eau à gauche quand on va vers Meix-le-Tige. Il déclare que c'est un cours d'eau relativement intéressant et qu'il faut respecter au niveau des lois la libre circulation de la faune piscicole.

M. SCHUSTER invite M. BALON à aller voir le ruisseau où il y a autant de végétation qui pousse qu'avant alors que la DST y voulait des frayères donc si on y ajoute les égouts ...

M. BALON ajoute que ce n'est pas faute de s'y intéresser puisque deux-cent cinquante milles euros ont été investis par la Ville sur fonds propres sur les trois dernières années pour que ce ruisseau retrouve une eau de belle couleur et vive.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 27 membres présents, approuve l'ouverture de la nouvelle voie de communication. Cette mention sera portée aux conditions du permis d'urbanisation qui sera délivré par le Collège.

+ + +  
Entrée en séance de M. G. MEDINGER  
+ + +

**13. Service urbanisme : Acquisition d'un appareil photo pour le service Urbanisme. Approbation des conditions et du mode de passation.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 28 membres présents, approuve :

- le montant estimé qui s'élève à 300 euros TTC et qui a été prévu au budget extraordinaire de l'exercice 2013 à l'article 930/742-42/20139001 ;
- le mode de passation de marché : procédure négociée sans publicité avec consultation de 3 fournisseurs.

**14. Finances communales: Budget 2014 de la Ville d'Arlon.**

M. le Président commence par présenter le budget à l'ordinaire qui est à l'équilibre, il y a même un léger boni de trente milles cinquante-huit euros. Il déclare que ce budget est en augmentation raisonnable de 3,2 % puis il passe au slide n° 2 où ils peuvent voir que le solde à l'exercice propre, le solde pour l'exercice global et l'exercice global plus les réserves ordinaires sont stables par rapport au budget 2013. Dans les dépenses qui s'élèvent au montant de quarante-neuf millions, ils voient évidemment une augmentation puisqu'il vient de dire que l'augmentation est de 3,2 %. Il cite les quatre grands postes du budget ordinaire : frais de personnel, frais de fonctionnement, les transferts et la dette. Il explique qu'en ce qui concerne les frais de personnel il y a une augmentation de 5 % qui est due à des nominations statutaires, à des augmentations en matière de charges de pension, l'indexation, ... Il détaille ensuite les dépenses de fonctionnement qui évoluent de 1,9 %. Il peut assurer qu'ils ont demandé à tous les services à chaque fois qu'ils souhaitent dépenser plus de justifier les raisons pour lesquelles il y a cette augmentation et c'est de cette manière qu'ils peuvent se targuer d'avoir une augmentation aussi faible que celle-là. Car quand il lit se qui se passe dans les autres communes, il peut dire qu'on peut être fiers de cette augmentation de 1,9 %. Il poursuit avec l'autre point important du budget ordinaire qui est la charge de la dette et qui elle augmente de 2,6 %. Il croit que c'est un montant tout à fait raisonnable car la charge de la dette va évoluer d'une manière positive - pas tout de suite - à cause des montants qui pourront être empruntés au budget extraordinaire. Il dit ensuite un petit mot au sujet de l'évolution des taux qui sont encore relativement faibles pour l'instant. Il ajoute que le taux de la dette est autour de 3,70 - 3,80 % donc en-dessous de 4 %. Quant aux dépenses de transfert elles augmentent de 1 %, il rappelle que cela avait été déjà dit lors de la présentation du budget du CPAS par Melle NEUBERG et que l'augmentation du transfert à la police a aussi été ce qui était prévu par la circulaire budgétaire de 1 %. Il espère maintenant que dans les années qui viennent, on va pouvoir se tenir à cela et que le montant des transferts est resté tout à fait raisonnable puisqu'on est un tout petit peu en-dessous du pourcent en question. Il montre ensuite sur les slides ce que représentent les dépenses par rapport au budget communal : le personnel 43 %, les frais de fonctionnement 18 %, les transferts 17 et la dette 22 %.

M. le Bourgmestre passe ensuite aux recettes pour lesquelles il invite à voir les graphiques sur slide à la page n° 16. Il cite quelques chiffres qui sont repris dans les slides. Il rappelle avec fierté que les taxes : IPP et l'additionnel au précompte immobilier n'augmentent pas. Il montre l'évolution entre 2013 et 2014 des autres taxes sur un graphique, l'ensemble

de ces taxes a été repris dans le document intitulé « rapport de la commission budgétaire ». Il explique que le fonds des communes est également en légère augmentation ce qui a été une bonne nouvelle pour eux. Puis en matière de recette de dettes il mentionne les dividendes Interlux, Sofilux,... Il estime que lorsqu'on fait le calcul par habitant il faut non seulement faire état de la dépense mais également des recettes et donc il passe le tableau synthétique des investissements. Il souhaite revenir un peu en arrière avant de passer à l'extraordinaire sur les slides des pages 5 et 6, document que les Conseillers n'avaient pas les autres années mais il estime quand on analyse un budget que c'est très bien d'avoir les recettes d'un côté et les dépenses de l'autre et que c'est encore mieux de mettre en concordance les recettes et les dépenses pour savoir exactement combien ça coûte. Il trouve que c'est assez intéressant de savoir que la Maison de la Culture à Arlon coûte environ trois cent mille euros par an, qu'en matière sportive la Spetz coûte trois cent septante cinq mille euros, les Musées deux cent septante-cinq mille euros, le plan drogues trente-quatre mille euros, l'Académie de Musique cent et sept mille euros, l'Académie des Beaux-Arts seize mille euros, l'accueil extrascolaire trois cent nonante-cinq mille euros.

M. MAGNUS rappelle au niveau de l'extraordinaire que la Ville ne peut pas emprunter un montant supérieur à cent quatre-vingt euros par habitant et donc ils ont du faire le budget en conséquence et choisir dans les priorités. Il ajoute qu'il a vraiment fallu travailler fortement sur les subsides et se limiter au niveau du budget financé par emprunt et donc lorsqu'il faudra faire des suggestions supplémentaires il faudra non plus comme d'autres années pouvoir augmenter l'extraordinaire mais enlever autre chose. Il demandera à ce moment là aux Conseillers ce qu'ils souhaitent voir enlever. Pour reprendre la liste de tous les travaux à l'extraordinaire, il croit qu'il est aussi utile de regarder les documents dans les annexes qui sont plus faciles à lire et puis il y a aussi une feuille qui se trouve dans le document qui a été remis « rapport de la commission budgétaire ». Il pense qu'ils ont essayé d'être équitables entre la ville et les villages et d'aller dans tous les domaines : du sport à l'éducation, à la conservation du patrimoine... Il pense que le budget est encore ambitieux. Il reprend cela sur les slides avec les dépenses extraordinaires qui depuis 2013 ont diminué et qui sont financées par emprunts à concurrence de six millions vingt-deux mille ; il a parlé précédemment de cinq millions cent trente mille qui est le montant de cent quatre-vingt multiplié par le nombre d'habitants et il parle maintenant d'un montant supérieur parce qu'on peut enlever de cette somme le montant qui est affecté à des investissements productifs de revenus, il y a par exemple un montant pour l'achat de bâtiments à l'OCASC pour un million deux qui sera peut-être ramené à un million et qui va produire des revenus. Il ajoute que les investissements économisateurs d'énergie peuvent être aussi enlevés et cela représente environ deux à trois cent mille euros. Il cite ensuite les subsides qui s'élèvent à quatre millions sept cent cinquante-neuf mille et qui représentent sur la totalité un très beau pourcentage puis les capitaux propres pour deux millions cinquante-cinq mille.

M. LAMBERT cite les recettes et dépenses relatives à l'agriculture et bois. Il demande ce que sont les dépenses.

M. MAGNUS lui précise qu'il y a « un moins » et donc dans ce cas c'est une bonne chose cela veut dire que ça rapporte, c'est quand il n'y a rien que c'est une dépense.

M. GAUDRON a quelques questions à poser par rapport au budget ordinaire et tout d'abord tout ce qui touche aux impôts et redevances avec quelques petits commentaires. Il est étonné par la taxe sur la délivrance des permis d'urbanisme qui passe d'un montant au budget initial de 2013 de dix mille euros adapté à vingt mille euros et pour 2014 une prévision à cinquante mille euros alors qu'à sa connaissance ce n'est pas une taxe sur laquelle il y a eu une modification du coût. Il demande donc si la Ville s'attend à avoir

autant de nouveaux projets en 2014 ou sur base de quoi ont été faits ces calculs.

M. le Président répond que les calculs ont été faits sur le nombre de permis qu'on délivre multiplié par la taxe par permis. Il rappelle que celle-ci a été votée à l'unanimité lors du précédent Conseil. Il se réfère à l'équipe pour ce problème plus technique.

M. le Directeur financier F. THILL pense que la taxe sur les permis d'urbanisme précédemment donc en 2012 était reprise dans la taxe sur la délivrance des documents administratifs, en 2013 elle en a été sortie mais ils n'avaient pas une idée très précise des montants, maintenant ils ont un historique et les cinquante milles euros sont plus près de la réalité.

M. le Conseiller GAUDRON demande pour les frais de téléphonie s'il s'agit d'une recatégorisation avec un autre article car il y a plus d'un doublement.

M. THILL précise que le service technique n'a pas de centrale téléphonique propre et est donc repris sur celui de l'Hôtel de Ville et donc les facturations sont regroupées contrairement à ce qui se faisait avant. Il ajoute que prochainement il y aura une ligne louée de supprimée ce qui impliquera une diminution de la dépense.

Romain GAUDRON voit en recettes une augmentation significative des frais administratifs divers où entrent les frais électoraux. Il suppose que c'est à l'échéance de 2014 que cette augmentation est due. Il demande si de par les autorités supérieures il n'y a pas de rentrées par rapport à cela.

M. le Directeur financier répond qu'il n'y a pas de subside spécifique par rapport à cela.

M. le Conseiller fait un commentaire de lisibilité sur les pages 36 et 37 au niveau de la subvention pour le centre d'appel 1733 qui s'élève à deux cent dix milles euros. Il regrette un peu avec le groupe ECOLO qu'ils ne puissent pas identifier au niveau des dépenses, les dépenses liées à ce service de qualité pour pouvoir identifier si oui ou non les recettes que la Ville perçoit par le Fédéral sont suffisantes par rapport aux dépenses qu'elle doit couvrir pour ce service pour éventuellement interpeller le Ministre sur ce poste.

M. MAGNUS pense qu'il a raison et qu'il est important de savoir si on leur rembourse exactement ce qu'il leur est dû. Il peut dire après des recherches qui ont été faites par les services, que le 1733 doit de l'argent à la Ville donc il va insister auprès du Fédéral pour avoir ce qui leur est dû.

M. GAUDRON continue son intervention par l'article budgétaire « promotion de la Ville » où il y a une augmentation de cinq milles cinq cent euros. Il demande si il y a des nouveaux projets pour ce poste ou si c'est simplement lié avec un transfert d'article avec la diminution plus ou moins identique au poste subvention pour Arlon Centre-Ville.

M. le Bourgmestre devrait aller voir pourquoi il y a cette augmentation mais en tous cas il n'est pas gêné du tout que pour une ville de vingt-huit milles habitants, on ait pour la promotion de celle-ci un montant de vingt-trois milles cinq cent euros. Il ajoute qu'il y a aussi le magnifique sapin qui intervient là-dedans.

M. le Conseiller GAUDRON poursuit sur les dividendes électricité et rappelle le commentaire fait par M. le Bourgmestre sur le fait qu'ils se sont basés sur les rentrées des années précédentes. Il a peur que malheureusement celles-ci soient un peu optimistes si on écoute les tendances exprimées par ORES on irait plutôt vers une diminution. Il demande s'ils ont eu plus d'échos à ce niveau-là.

M. le Président lui indique que dans le compte 2012 il y avait un droit constaté de deux cent dix milles, qu'ils avaient mis au budget 2013 trois cent milles donc ils étaient très optimistes et ils sont revenus à plus de réalisme mais cela concerne le gaz et non l'électricité. Il demande à M. SCHUSTER s'il peut les aider au point de vue de l'électricité.

M. le Conseiller G.SCHUSTER apporte une information car ils en ont encore parlé chez Sofilux. Il dit donc que les bénéficiaires notamment en Interlux qui sont reversés à Sofilux qui est chargé de ventiler les dividendes aux communes sont en baisse d'environ 20 %. Il explique cette baisse assez importante par le fait de la rémunération du capital investi qui est directement liée au taux OLO donc plus les taux OLO baissent plus les dividendes diminuent. Mais il annonce avec M. MEDINGER que Sofilux donnera le même dividende cette année.

M. le Conseiller G. MEDINGER ajoute que Sofilux a décidé de lisser les dividendes et met deux millions de sa propre trésorerie pour cela pour le solde 2013. Il dit qu'il faut savoir que tout ce qui est renseigné en dividendes intercommunale gaz sont les droits de voirie, gaz/électricité c'est la ligne en-dessous.

M. MAGNUS déclare qu'ils y seront attentifs l'année prochaine.

M. GAUDRON demande, pour ce qui concerne l'accueil extrascolaire pour lequel il y aura un point plus tard dans le conseil, si les décisions sont déjà intégrées dans le budget tel qu'il est évoqué ici.

M. le Bourgmestre pense que oui.

M. GAUDRON termine par un dernier élément en page 98 par rapport au plan de cohésion sociale pour lequel la RW exige à partir du prochain exercice que l'ensemble des dépenses puisse être identifié dans un seul article du moins un article qui commence par le code 84010 y compris les traitements de personnel, or ici ce n'est pas le cas. Il pense qu'il faudrait donc une petite révision.

M. PERPETE répond qu'il faudra faire les vérifications nécessaires. Pour lui ce qui est le principal pour le PCS en 2014 c'est que les moyens propres communaux sont augmentés de dix milles euros ce qui compensera d'ailleurs plus que la baisse de recette régionale qui est de l'ordre de deux milles euros et donc les agents du PCS auront un peu plus de moyens pour agir dans le plan d'action qui a été approuvé il y a environ deux mois.

M. le Conseiller ajoute encore deux petites choses à propos de la page 100 où il voit qu'un subside de milles euros est proposé pour Promemploi. Il sait que cette association, qui est très intéressante vu qu'elle permet aux familles une garde à domicile quand l'enfant est malade ou des moments de répit pour les familles qui ont des enfants handicapés, propose des conventions-communes pour aller plus loin dans un partenariat et non pas un simple subside qui permet alors là un soutien financier aux parents vu que ça concerne la prise en charge des frais de déplacement à la hauteur de cinq euros. Or si il fait les calculs pour l'année qui vient de s'écouler, il pourrait estimer que cette convention coûterait à la Commune d'Arlon deux milles cinq cent euros donc pas beaucoup plus que les milles euros en question. Il demande donc pourquoi aller vers un simple subside et pas un véritable partenariat sous la forme d'une convention telle que l'association le propose à toute une série de communes.

M. le Président lui répond qu'on peut le voir mais qu'il n'y avait rien dans le compte 2012 et en budget 2013, qu'on propose ici milles euros mais si au fur et à mesure que l'année avance il s'avère qu'il faut éventuellement aménager cela, la réflexion aura lieu au sein du Collège.

M. PERPERTE ajoute que c'est vrai qu'il y a une demande de partenariat mais que le problème c'est que la Ville en a beaucoup dans différents domaines et elle ne peut pas donner satisfaction à tout le monde. Il indique pour les associations qu'ils souhaitent tout de même aider ils prévoient un subside ce qui est moins contraignant pour la Ville puisque suivant l'évolution budgétaire et l'évolution du travail de l'association concernée notamment sur Arlon ils peuvent l'adapter tandis que si ils signent des conventions de partenariat qui soient à durée indéterminée ou pour trois ans là ils sont tenus quelque soit l'évolution budgétaire.

M. GAUDRON rappelle qu'ils ont voté récemment sur la location au niveau de l'ancien Palais de Justice et sur la concession du funérarium. Et il s'étonne que pour ces deux votes exprimés on ne retrouve pas de rentrées financières au budget.

M. MAGNUS sous le contrôle de M. THILL indique que cela a été prévu au compte 2014.

M. le Directeur financier précise qu'il y a un article budgétaire spécifique prévu pour cela et il en donne le numéro.

M. KROELL en parcourant le budget entre autre dans les taxes a supposé, comme c'était noté 1 pour la taxe sur les mâts d'éolien, qu'il n'y avait aucun projet d'éolien prévu cette année étant donné qu'une taxe de dix-sept milles euros par pylône a été votée. Il passe à la recette à l'ordinaire et plus particulièrement à l'article des assurances pensions ETHIAS où le montant passe de deux cent quatre-vingt trois milles à vingt-trois milles six cent vingt.

M. THILL répond que le contrat arrive à échéance fin janvier.

M. KROELL revient sur la promotion de la Ville et demande si les coûts comme pour le MAPIC sont compris là-dedans.

M. le Directeur financier lui indique que c'est la dépense principale de cet article.

M. le Conseiller X. KROELL a vu que, budgétairement parlant, les frais de fonctionnement, d'entretien et de curage des égouts a été diminué de dix milles euros.

M. F. THILL répond qu'en faisant le budget ils se basent sur les comptes et le réalisé des exercices précédents.

M. BALON rappelle que la Ville vient d'acheter une hydrocureuse.

M. KROELL remarque que pour la fourniture de sel de déneigement les prévisions budgétaires ont fondu.

M. l'Echevin PERPETE répond que l'hiver est sur deux exercices donc une partie peut être achetée en 2013 et l'autre en 2014.

Mme DENIS voudrait savoir ce que représente l'aide pour la formation professionnelle qui fond elle aussi comme neige au soleil.

M. MAGNUS voit que pour cette aide à la formation professionnelle il n'y avait rien en 2012, qu'un budget de quarante-cinq milles en 2013 était prévu et que maintenant on prévoit cinq milles euros en 2014.

M. LECOCQ, Chef de bureau f.f. répond que c'est un montant reçu de la RW comme aide à l'emploi, c'est donc une recette.

Mme la Conseillère J. DENIS demande pourquoi dans le tableau il y a en dépense pour commerces & industries nonante-huit milles alors que, au niveau budgétaire, on est à deux cent soixante-deux milles.

Mme l'Echevine A-C. GOFFINET répond qu'il y a aussi le tourisme et d'autres choses.

M. THILL ajoute que c'est une extraction de la comptabilité qu'il a retravaillée et donc certaines fonctions ont été éclatées.

M. l'Echevin J-M. TRIFFAUX demande si M. THILL a pris en compte dans ce tableau-là aussi les remboursements d'emprunts quand on a investi dans des bâtiments.

M. le Directeur financier affirme qu'il a pris cela en compte.

M. TURBANG a quelques petites remarques par rapport à une vision globale du budget. Il reprend ce que M. MAGNUS a dit plus tôt à savoir qu'ils ont essayé de respecter un équilibre entre la ville et les villages mais il se rend compte que la ville c'est à peu près 85 % et dans les villages on est aux alentours de 15 % d'investissements extraordinaires. Il ne sait pas trop si là on respecte l'équilibre.

M. le Bourgmestre lui indique qu'il faut prendre le montant sans les subsides et pas le montant global de l'investissement.

M. l'Echevin des travaux déclare lui qu'il faut voir cela sur la législature et que si M. TURBANG avait pris le budget de l'année passée c'était plutôt 75/25 et qu'il y avait beaucoup d'investissement hors ville (bâtiments scolaires de Barnich, Waltzing, Stockem, Heinsch).

M. le Conseiller L. TURBANG remarque que la Province doit à la Ville un montant assez important par rapport au service incendie et le Fédéral également concernant le service 100. Il demande quand est-ce que la Ville va pouvoir avoir l'espoir de récupérer cet argent. Il pense qu'au niveau politique il faudrait à un moment donné mettre une pression. Il cite le chiffre de deux millions deux au total pour les deux.

M. MAGNUS précise que c'est encore plus que cela et que ce n'est pas la Province qui doit cet argent. Il explique que pour l'instant, avant de passer en zone de secours, la Province fait la répartition des charges entre les différentes communes. Ayant participé ces dernières semaines à des réunions de la future zone de secours où tous les Bourgmestres sont, il peut dire que c'est une enveloppe fermée et que ce que l'on retire de l'un on doit le rajouter à l'autre, d'ailleurs c'est passé au dernier Conseil communal avec des régularisations. Il dit ensuite que ce qui se passe au niveau de cette répartition qui a été faite par le Gouverneur c'est que certaines communes rouspètent et par exemple Rouvrois qui a une charge par habitant au niveau de ce service incendie de plus de cent euros par habitant, pour mémoire Arlon est à plus ou moins septante et Marche à cinquante-trois. Il explique que cette charge a été calculée sur un précompte immobilier qui était une erreur de Burgo Ardennes auxquels on a accepté une diminution du précompte immobilier donc eux ont droit à une diminution de l'intervention des pompiers et le Gouverneur doit peut-être recommencer la totalité de ses calculs. Mais il est d'accord avec M. TURBANG, c'est inadmissible qu'il faille attendre si longtemps. Pour ce qui est du Fédéral, il ajoute que malheureusement c'est comme cela depuis des années, qu'ils doivent de l'argent qu'ils finissent par le payer mais qu'il faut attendre. Ce qui lui fait le plus peur par rapport à cela c'est l'entrée dans la nouvelle zone de secours parce que c'est un problème de trésorerie qu'on n'a pas ce n'est pas un problème budgétaire. Il croit que l'argent viendra. Il continue en disant que demain on rentre en zone, que les quarante-quatre communes paient le douzième de ce qu'elles doivent (un douzième par mois) pour payer les pompiers à la fin du mois par exemple de janvier 2015 ; mais si fin janvier 2015 avec l'harmonisation des statuts etc... si le montant que les communes doivent recevoir du Fédéral elles ne l'ont pas, il ne sait pas comment elles vont pouvoir faire. Alors la somme qu'Arlon doit recevoir pour l'instant ne l'incite pas à être optimiste en

matière de liquidité venant du Fédéral d'ici un an. Donc il rejoint M. TURBANG dans sa remarque.

M. BIREN donne un complément d'information : il faut bien savoir que la caisse de compensation entre communes qui est gérée par le service de l'intérieur de M. le Gouverneur n'a pas pu être actionnée depuis 2009 en raison d'un recours qui avait été introduit et donc il fallait attendre que le recours soit prononcé, qu'il y ait à ce moment-là une solution possible et donc cela a été fait. Il suppose que maintenant les montants vont pouvoir être liquidés. Il est d'accord avec M. MAGNUS sur le fait qu'il faut craindre pour les sommes que la Ville doit recevoir du Fédéral. Il suppose que M. THILL aura été heureux ces jours-ci parce qu'il vient de recevoir autour du 15 décembre le montant des frontaliers.

M. le Conseiller TURBANG demande en ce qui concerne la charge de pensions des anciens mandataires communaux si on a une idée du pourcentage pour l'avenir parce que les dépenses augmentent fortement par rapport au compte 2012.

M. le Directeur financier répond que normalement jusqu'à la fin de la législature il n'y aura pas de nouveau pensionné mais qu'après cela dépendra des élections et de la volonté de certains échevins.

M. TURBANG s'est laissé entendre dire que par rapport à QPark il y a quand-même des revenus assez importants au niveau de cette société et de ce qui est récupéré au niveau des parkings. Il sait que quelque part la convention signée avec les différents avenants aujourd'hui c'est un peu le flou artistique mais il demande si ce ne serait pas intéressant à un moment donné de mettre en place une commission qui pourrait dire comment on pourrait renouer un dialogue. Parce qu'il s'est renseigné au niveau de QPark, il y a quand-même plus ou moins six cent milles euros de recette au niveau des parcmètres. Il pense qu'il va falloir parler puisque la Commune ne voit pas rentrer cet argent et que le problème de la Place Léopold ne se règle pas, et le bail ne se termine qu'en 2026.

M. MAGNUS lui répond qu'ils n'en sont plus à parler de commission à créer, qu'ils en sont bien plus loin que cela puisqu'ils ont des négociations très dures avec eux. Il espère qu'une solution sera trouvée courant 2014 parce qu'ils estiment qu'ils n'ont pas un juste retour de ce à quoi ils ont droit.

M. TURBANG voit que la Ville va racheter un bâtiment de l'OCASC pour un million deux cent milles euros. Il demande comment cela va se passer parce qu'il pense que ce bâtiment va être mis à la disposition de Logesud ou va être loué.

M. PERPETE explique que dans le quartier du Galgenberg actuellement il y a déjà cinq blocs de douze appartements qui ont été acquis par la Ville au fil des années : 2 à la rue des Framboisiers, 1 à la rue des Buissons et 2 à la rue des Eglantines. Il explique que pour les trois premiers d'entre eux l'opération a été poursuivie, non seulement la Ville les a rachetés à l'OCASC il y a déjà maintenant au moins dix ans, mais ces trois-là ont été revendus au prix d'achat aux HSL qui eux obtiennent de la Société Wallonne du Logement et donc de la RW des subsides pour l'acquisition et la rénovation des logements. Il précise que cela s'est fait pour trente-six des soixante logements qui sont occupés tous, et que les vingt-quatre donc ceux de la rue des Eglantines sont quand-même gérés par l'intermédiaire des HSL même si la propriété est encore communale et donc qu'ils génèrent des recettes. Il ajoute qu'ils seront rénovés aussi un jour. Il indique qu'ici c'est l'OCASC qui a pris contact avec la Ville il y a environ trois mois et qui a dit : « nous avons deux blocs de douze appartements dont nous souhaitons nous défaire, on s'adresse prioritairement à la Ville, est-ce que vous seriez intéressés ? ». Il dit que la Ville a répondu « oui » sur le principe et qu'elle avait pensé qu'elle pourrait mettre de l'ordre de six cent milles euros pour chaque bloc donc un million deux. Il informe les Conseillers qu'il

a eu des contacts informels avec Mme POINT qui est la responsable de l'OCASC et que les estimations s'orientent vers cinq cent milles. Il ajoute que l'idée dans un premier temps est que la Ville achèterait ces bâtiments à l'OCASC, en deviendrait propriétaire (il faudra voir ce qui se fera fait avec les occupants actuels) et puis dans un deuxième temps et cela figure dans l'ancrage communal 2014 la Ville serait subsidiée pour pouvoir via les HSL les faire rénover et les faire racheter par eux. Il précise que ces opérations prennent du temps et que la Ville est plus un préfinancement qu'autre chose mais que cela permet de garder dans le giron public des appartements qui sont bien situés et qui sont quand-même des appartements deux chambres.

M. SCHUSTER parle au nom du groupe socialiste et a l'honneur de leur faire part de l'analyse du projet de budget exercice 2014 soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil. Il rappelle que l'élaboration d'un budget communal est un acte de première importance, c'est en effet un document dans lequel sont choisies les priorités de l'action politique de la majorité qui auront un impact sur la vie quotidienne des citoyens arlonais et le budget 2014 n'échappe pas à cette règle. D'emblée il dit à M. le Bourgmestre puisqu'il est l'une des chevilles ouvrières de l'élaboration de ce budget, qu'au nom de son groupe, il tient à lui indiquer leur satisfaction de constater que le budget est à l'équilibre tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire. Il ajoute que cette base financière saine est atteinte sans augmentation des impôts additionnels et le précompte immobilier n'a pas été modifié depuis 1996. Il a toute fois un regret c'est qu'une action vigoureuse sur la dette aurait été opportune pour casser l'effet boule de neige de celle-ci. Il ajoute qu'il faut savoir que le solde des emprunts à rembourser au 1<sup>er</sup> janvier s'élève à nonante-cinq millions et demi, que les amortissements et les intérêts à rembourser représentent quasi la somme du précompte immobilier et donc de l'IPP. Il croit que cette charge hypothèque à coup sur les moyens de la politique. Il poursuit en disant qu'ils sont aussi satisfaits que l'épuration 2014 préserve les grands espaces d'activités propres à toutes communes modernes. Il pense particulièrement aux espaces de bien-être, sécurité, police, pompiers, logements, cadre de vie agréable, fleurissement, déchets, ... aux espaces d'émancipations : les écoles, la Maison de la Culture, les sports, ... des espaces de progrès également : le développement économique et la création d'emplois, les voiries, des espaces de solidarité auxquels ils sont particulièrement attachés, l'accueil des aînés, le Home, le CPAS, la petite enfance, les crèches, l'Abri de nuit et bien d'autres espaces. Il ne doute pas que le bouclage de ce budget 2014 a été particulièrement difficile bien qu'il sait qu'il y a eu de bonnes nouvelles. Il dit que face à cette crise mondiale et au problème intra-belge les communes sont atteintes de plein fouet, que non seulement les communes sont en première ligne pour la prise en compte des nouvelles réalités sociétales mais de plus qu'elles vont percevoir une subvention réduite avec l'application de la réforme de l'Etat dans laquelle les transferts de compétences aux Régions s'effectueront seulement avec 90 % des budgets. Il ajoute que le problème est dramatiquement simple, demain encore plus qu'aujourd'hui, les dépenses augmenteront plus vite que les recettes, pour tous les décideurs locaux 2014 sera une année charnière dans l'adaptation de la gestion communale. Il continue en disant que nécessité fait loi et qu'il faut améliorer, dynamiser, rénover, dépenser mieux et rechercher en permanence un meilleur rapport qualité-prix, que chaque euro doit être dépensé à bon escient. Il croit qu'il faut faire cela en mettant en place des tableaux de bord permettant des démarches de planification des projets, de programmation financières pluriannuelles et d'évaluation voir à ce sujet la circulaire budgétaire qui parle de ce problème, comme le rappelle M. Jacques GOBERT, Président de l'UVCW dans son éditorial du Mouvement communal d'octobre 2013. Il cite : « passer à la gestion administrative à la gouvernance et au management communal c'est évoluer dans son siècle mais c'est également s'avancer de manière volontariste sur le chemin de la modernité. A l'instar du mythe de Sisyphe qui pousse sa pierre jusqu'au sommet de la montagne, la gestion communale impose de remettre en permanence la tâche sur le métier. ». Il termine en disant que le groupe socialiste votera ce projet de budget car il est

construit pour le citoyen dans le cadre d'une modération fiscale et autour de l'essentiel : le bien-être, l'émancipation, le progrès et la solidarité.

M. le Président souhaite lui répondre sur deux points : la charge de la dette et les évaluations. Concernant la charge de la dette, il dit qu'ils sont un peu contraints et forcés cette année car ils remboursent environ entre sept millions et sept millions et demi d'emprunts par an. Il ajoute que la Ville va emprunter un montant en-dehors de ce qui rapporte des revenus de cinq millions cent trente milles. Il indique qu'on est à un remboursement de l'emprunt dans les années qui viennent, toutes choses restant égales, de deux millions par an. Il croit que lorsque les taux d'intérêt sont bas il faut en profiter. Il croit aussi que la dette que la Ville a, est une dette saine dont l'argent a été utilisé pour la construction principalement de choses qui seront là pour les générations qui viennent. Et à ce titre là c'est pour lui une dette qui est une bonne dette, ce n'est pas une dette qui sert à payer des frais de fonctionnement, ils sont payés d'une autre manière et donc encore aujourd'hui quand on voit la structure de la dette et ce pourquoi elle va servir, il croit qu'on peut être content de faire des routes et des écoles et des constructions et améliorations de choses qui vont servir aux enfants et probablement petits-enfants.

M. MAGNUS rejoint M. SCHUSTER sur le point de l'évaluation. Il croit que c'est important et il peut assurer les conseillers qu'ils travaillent avec acharnement dans tous les services pour voir comment ils peuvent faire pour avoir un service plus efficace et à moindre coût pour le citoyen. Il ajoute qu'encore vendredi avec M. BALON et M. PERPETE ils étaient avec les services de M. PINSON aux travaux et aux voiries et aux plantations pour voir comment ils peuvent mieux organiser le service de manière à pouvoir le faire à un rapport qualité-prix qui soit le plus élevé possible.

M. le Conseiller G. SCHUSTER est d'accord qu'il faut continuer à investir. Il siège à ce Conseil depuis 1994 et il a toujours voté pour tous les investissements et il croit qu'à un moment donné vu la hauteur de la dette il faudrait un petit peu réduire, pendant un an par exemple pour qu'il y ait un effet de retrait de cette dette.

M. MAGNUS répond que l'année passée ils étaient à neuf millions et donc que cette année c'est déjà beaucoup moins.

M. GAUDRON veut faire un commentaire général sur le projet de budget présenté. Il rejoint M. SCHUSTER sur le fait que les communes sont face à une situation difficile et le groupe ECOLO en est bien conscient. Il imagine donc bien que mettre en place ce budget 2014 n'a pas du être facile. Il reprend les tableaux de bord que M. SCHUSTER a évoqués et il pense que sa proposition relève un peu de la clairvoyance tardive. Il voudrait tout de même rappeler qu'en tout début de cette législature, le groupe ECOLO a proposé que la commune entre dans un projet-pilote de plan stratégique transversal qui va tout à fait dans le sens de cette proposition. Il aurait souhaité voir certaines choses mises en place de façon un peu différente. Il pense entre autre au coût de la gestion des déchets où on voit que l'année prochaine cette gestion va avoir un coût qui augmente encore d'un peu plus de cent vingt-cinq milles euros par rapport au budget 2013. Alors ça peut paraître comme une fatalité, quelque chose que l'on ne peut pas changer mais il constate cependant que dans les communes qui ont une toute autre approche avec une part fixe bien moindre - pas loin de 90 % de part fixe à Arlon - cette augmentation continue n'est pas rencontrée. Il poursuit par une constatation faite par le groupe ECOLO en ce qui concerne la taxe sur les immeubles inoccupés qui reste à des montants assez plancher, à une prévision de dix milles euros. Il ne sait même pas si les résultats aux comptes pour l'année 2013 seront à hauteur de ces dix milles euros. Il est conscient qu'il n'est pas facile de pouvoir enrôler cette taxe mais il leur semblerait nécessaire de pouvoir mettre en place une véritable réflexion pourquoi pas sur base d'une commission pour inclure également la minorité pour pouvoir faire de cette taxe un outil efficace pour la lutte contre les logements inoccupés et pour se battre contre le coût de l'immobilier à Arlon qui est

quand-même assez prohibitif. Pour terminer sur le budget ordinaire, il constate une fois de plus que le soutien apporté par le fonds des frontaliers reste stable alors que les moyens réels qui pourraient être dus avec une indexation de celui-ci seraient importants et permettraient d'avoir une politique ambitieuse. Il espère qu'ils pourraient interpeller la nouvelle majorité du fédéral du Grand-Duché de Luxembourg à ce sujet. Il passe ensuite au budget extraordinaire, tout en tenant compte qu'il y a des balises imposées par la RW, cependant le groupe ECOLO trouve que ce projet manque un peu d'ambition. Il pense qu'il y a des bonnes choses dans ce budget, il constate qu'il y a une continuité dans les investissements pour réduire les dépenses énergétiques mais il aurait souhaité voir d'autres choses dans celui-ci. Premièrement, il regrette, alors qu'il y ait eu ici des développements lors de conseils précédents qui mettent en avant la volonté d'avancer sur une politique de mobilité douce à Arlon entre autre avec une ville zone 30, qu'on ne retrouve pas dans ce budget l'actualisation du plan communal de mobilité. Il pense qu'il serait temps de s'atteler à cette partie des éléments qui ont été évoqués dans le projet de la majorité d'autant plus qu'il sait que c'est un projet subsidié et donc pas particulièrement coûteux. Le deuxième élément qu'il regrette de ne pas retrouver dans le budget extraordinaire, c'est un soutien au projet éolien citoyen. Il sait comme tous qu'un projet éolien va se développer à Sterpenich le long de la E411 dans les mois qui viennent et donc que les projets devraient aboutir autour de l'automne 2014. Il dit que d'autres communes ont fait d'autres choix, il pense à la commune de Messancy qui a investi massivement dans ce genre de projet pour que les plus-values financières des énergies renouvelables reviennent indirectement via la commune aux citoyens et n'aillent pas les poches d'opérateurs privés. Il pense qu'il aurait été de bon ton de montrer un soutien à la coopérative citoyenne qui se lance sur Arlon par exemple avec un investissement d'un euro par citoyen ce qui représentait un budget de vingt-huit milles euros et un signe fort pour montrer que la Ville soutient les énergies renouvelables et c'était aussi un moyen à terme d'avoir quelques dividendes. Le dernier point qu'il aurait voulu voir c'est le redéploiement de l'ancien Palais de Justice. Il trouve qu'ils sont toujours au point zéro par rapport au projet. Il est conscient que ce n'était pas possible de financer ce projet en une année mais il aurait bien voulu voir des premières phases pour avancer vers ce qui pourrait devenir demain un vrai pôle de la Ville.

M. BALON tente de répondre avec ordre et méthode, d'abord sur les immondices. Il rappelle que la part fixe doit être payée même par quelqu'un qui n'utilise qu'une fois par an le ramassage des immondices parce que le camion passe quand-même une fois par semaine devant chez lui et qu'elle est de nonante-sept euros par an par habitant. Alors il peut discuter sur les trente, quarante ou cinquante suivant la nature du ménage, il a participé à huit soirées de plusieurs heures pour tenter de jouer Salomon et il conseille à M. GAUDRON de lire le livre. Pour ce qui est des immeubles inoccupés, il trouve que c'est une excellente loi mais encore faut-il qu'elle soit applicable. Il dit que si la RW qui l'a reprise elle-même n'a pas réussi à la mettre en application et l'a renvoyée aux communes c'est parce qu'il y a un problème. Il répond ensuite à propos des économies d'énergie et rappelle ce que la Ville a fait dans ce cadre. Il poursuit en indiquant qu'il existe un poste pour l'ancien Palais de Justice qui servira à faire la première démarche pour aller plus loin c'est-à-dire rechercher un auteur de projet sur un programme qui a déjà été en partie dégrossi au cours des deux dernières années par une commission qui a travaillé sur le sujet et ils sont allés voir ailleurs ce qui se faisait.

M. Kamal MITRI dit à M. GAUDRON que l'actualisation du plan de mobilité reste un projet du Collège pour 2014 et que si il ne figure pas comme tel dans le budget c'est parce qu'il n'y a pas de dépense car ce qui est prévu est financé entièrement par la tutelle pour un montant s'élevant entre trente-cinq milles et septante milles euros. Par ailleurs pour ce qui concerne la mobilité douce et ce qui est prévu au niveau des voiries est inclus dans les projets de voiries au budget extraordinaire notamment cent septante milles euros pour les trottoirs et septante milles pour la voirie.

M. MAGNUS, lui, parle du fonds de compensation et doute qu'il pourrait y avoir une augmentation. Au sujet des dividendes rapportés par l'éolien à la Commune de Messancy, il verra bien la suite de cela occasionnera dans les finances de cette commune. Il dit, concernant le redéploiement de l'ancien Palais de Justice, que ce n'est pas parce que quelque chose ne figure pas au budget, que des choses ne se font pas, par exemple il y a eu une belle rénovation au service de l'urbanisme parce que les ouvriers communaux font du très beau travail. Il souhaite faire en sorte que le Palais s'améliore et espère que des travaux de rénovation au deuxième étage seront réalisés en 2014. Il ajoute que des travaux de peinture ont déjà été effectués et que cinquante milles euros ont été prévus pour le remplacement de la chaudière.

M. LARMOYER fait part des réflexions et décisions de son groupe. Il rappelle qu'il y a presque un an le premier budget était délibéré et débattu et que c'était un budget de transition. Il dit que ce budget annonçait déjà certaines difficultés et que tous en étaient conscients. De son côté, il a voulu voir après un an où la Ville en est par rapport à la politique générale qui induit indirectement le financement et le budget. Il peut déjà rapporter quelques lignes générales notamment au niveau de la sécurité et des investissements qui ont été faits pour les caméras. Il rappelle que le groupe MR était particulièrement attentif à cela et qu'ils avaient demandé pendant la campagne électorale la réalisation de ceci et ça a été réalisé donc ils saluent cette initiative. Au niveau des commerçants, et il pense surtout à la Grand-Rue, de nouveau un pas a été fait notamment au niveau du piétonnier. Il est certain, parce qu'à la demande des commerçants et des citoyens, que cela apportera un plus. Maintenant ce qu'il regrette un peu c'est que des réflexions ont déjà été faites sur le côté plus global, et il pense au parking Léopold, à l'hôtel du Nord ; il souhaiterait en débattre avec eux. Il émet deux craintes que le groupe ont vu apparaître lors de leurs discussions de préparation : la première qu'il partage avec le groupe socialiste porte sur la dette et le taux inquiétant ainsi que le montant et ensuite les charges salariales. Il a vu que dans différentes communes on licencie, il demande si à Arlon à un moment il va falloir se poser la question avec une telle charge salariale si oui ou non il va falloir prendre la décision de licencier. Il rappelle que le mois passé des nouvelles taxes ont été votées, il comprend qu'il faut aussi se serrer les coudes entre représentants communaux pour faire face à la dette. Il a entendu quelques idées du groupe socialiste et même d'Ecolo donc il voudrait aussi en proposer d'autres pour peut-être trouver de l'argent c'est notamment au niveau de la passation des marchés publics électroniques ; ils ont fait plusieurs études qui leur permettent de penser et qui le laissent croire que la Ville peut encore économiser des sous là-dessus. En guise de conclusion, il informe que le groupe s'abstiendra pour les diverses raisons qu'il vient de citer et ils veulent rester vraiment vigilants et rester le plus constructifs dans les débats budgétaires.

M. le Président répond pour le personnel qu'à un certain moment il y a déjà eu des efforts et si ils veulent continuer il faudrait attaquer les services. Il pense que ce n'est pas en supprimant des services pour gagner de l'argent, par exemple la bibliothèque - deux cent cinquante milles euros, l'Académie de musique - cent sept milles euros, que ce n'est pas comme cela que la majorité a envie de travailler, elle a envie de continuer les services qu'elle offre aux gens et donc elle travaille sur autres choses : les frais de fonctionnement, les recettes. Il croit encore qu'il y a moyen d'améliorer les recettes par une juste perception des taxes qui sont dues comme les bâtiments inoccupés, ...

M. l'Echevin TRIFFAUX complète les réponses au sujet de l'ancien Palais en disant que le mois dernier la convention avec Losange Fondation est passée pour animer le Palais et que dans celle-ci il y a une clause qui prévoit l'engagement d'un régisseur à mi-temps. Il ajoute que plus tard ils parleront de l'accueil extrascolaire à Waltzing et à Frassem pour lequel la proposition est de le reprendre à partir du 1<sup>er</sup> janvier et au moins jusqu'au 30 juin et donc il faudra recruter cinq personnes. Il déclare que contrairement à

beaucoup de commune la Ville ne licencie pas mais continue à engager avec beaucoup de prudence et de discernement en étant évidemment très attentive à la colonne recettes autant qu'à la colonne dépenses.

M. PERPETE explique qu'ils n'envisagent pas de licencier du personnel communal parce que derrière les gens il y a des services qui sont rendus et qu'il y a le choix alors entre deux solutions dont aucune n'est souhaitable : soit on supprime des services à la population soit on fait de fausse économie parce qu'il faut avoir recours à des sociétés privées pour effectuer certaines tâches. Il a demandé la parole pour parler du parking sous le parc Léopold et des alentours et il refait un historique de la signature de la convention notamment par des échevins MR. Il rappelle qu'il y a des engagements qui ont été pris et qu'il faut donc faire attention que ça ne coûte pas aussi cher en ne faisant pas le parking qu'en le faisant. Il déclare qu'aujourd'hui le dossier n'est pas encore en justice mais que la Ville ne veut pas faire le parking à n'importe quelles conditions, celles-ci ayant été brusquement durcies par Cityparking qui voulait peut-être la rupture il y a quelques mois. Il ajoute que le Collège a dit non et a choisi un avocat spécialisé pour voir de quelle manière il pourrait se défaire de ces obligations.

Melle NEUBERG revient sur l'intervention de M. LARMOYER au sujet de l'informatique et lui demande s'il trouve qu'il existe des systèmes plus adéquats que les marchés publics. Elle pense que la priorité a toujours été donnée aux marchés publics dont il connaît les conditions et qu'il y a toujours des entreprises locales qui sont contactées pour des devis mais malheureusement ce ne sont pas toujours les moins chères.

M. l'Echevin BALON indique que pour ce qui est des marchés publics électroniques il faut savoir que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 il y a une nouvelle loi et que tout le monde est en plein apprentissage. Il demande qu'on leur laisse un peu de temps pour qu'il n'y ait plus d'hésitation notamment au niveau de la tutelle. Pour suivre ce que M. PERPETE a dit concernant Cityparking, il explique que le Collège était tellement sûr que tout cela allait pouvoir se mettre en œuvre que les travaux de détournement du réseau d'égouts notamment ont été faits et si on va rue du Casino cela devait libérer de l'espace pour faire un parking. Il ajoute que ce travail n'a pas été fait inutilement puisque le réseau d'égouts existant avait plus d'une centaine d'année et donc il fallait de toute façon le refaire. Il revient sur le point relatif au personnel et indique que dans l'annexe 1 se trouve le plan d'embauche et de promotion.

M. le Conseiller J-M. LAMBERT fait une réflexion sur l'éolien car il est déçu de la façon dont cela a été discuté. Il croit qu'on se trompe de cible car c'est l'énergie qui est au-dessus de tout cela, ce sont les lobbyings énergétiques. Il pense que dans cette assemblée citoyenne ils sont là pour faire en sorte que le citoyen s'y retrouve au maximum. Il est d'accord que dans un budget ce sont des chiffres mais il pense que ce n'est pas que cela qu'il y a une philosophie aussi derrière. Il trouve dommage qu'on n'amène pas le citoyen arlonais à la table de l'énergie parce que c'est symbolique mais avoir une éolienne citoyenne qui va se construire sur Arlon et que la Commune dise « non, ça ne m'intéresse pas », ça le dérange un peu.

M. SAINLEZ a trois chiffres et trois mots qui l'ont marqué dans ce budget : le premier chiffre c'est trois cent millions d'euros qui n'est pas un chiffre du budget d'Arlon mais le chiffre que l'UVCW donne comme le manque à gagner des différentes communes par rapport aux différentes autorités subsidiantes. Pour rebondir sur ce qui avait été dit par ailleurs, il voit que les communes sont de plus en plus sollicitées et que les moyens ne suivent pas toujours malheureusement. Sa réflexion est juste de se dire que 2014 est la mère des élections mais il a l'impression que 2015 et 2016 seront les pères des budgets dans le sens où cela va devenir difficile sur certains aspects. Il se félicite quand-même que la commune d'Arlon augmente sa dotation au CPAS. Les deux autres chiffres sont dans le budget d'Arlon et il cite à l'extraordinaire 71 % de la dette d'Arlon qui représentent le

regroupement du patrimoine privé, les voiries et l'enseignement. Il donne le chiffre de cent septante-six euros par habitants et par an qui est le montant des subsides dégottés pour financer vingt-sept projets qui représentent plus ou moins 50 % de l'extraordinaire.

Puis, le Conseil communal, par 19 voix pour et 9 abstentions (M.X.KROELL, M.J-M.LAMBERT, Mme I.CHAMPLUVIER, M. A.LARMOYER, M.R.GAUDRON, M.H.MANIGART, M.L.TURBANG, Mme F.BURNET, Mme M.WILLEMS) approuve le budget ordinaire de 2014 aux chiffres ci-après :

|   | <u>RECETTES</u>        | <u>DEPENSES</u>        | <u>BONI</u>         |
|---|------------------------|------------------------|---------------------|
| <b><u>Exercice courant</u></b>                  |                        |                        |                     |
| Budget ordinaire                                | 49.321.385,04 €        | 49.291.326,91 €        | 30.058,13 €         |
| <b><u>Exercices antérieurs</u></b>              |                        |                        |                     |
| Budget ordinaire                                | 591.978,04 €           | 434.613,74 €           | 157.364,30 €        |
| <b><u>Résultat du budget ordinaire 2014</u></b> | <b>49.913.363,08 €</b> | <b>49.725.940,65 €</b> | <b>187.422,43 €</b> |

Puis, le Conseil communal, par 19 voix pour et 9 abstentions (M.X.KROELL, M.J-M.LAMBERT, Mme I.CHAMPLUVIER, M. A.LARMOYER, M.R.GAUDRON, M.H.MANIGART, M.L.TURBANG, Mme F.BURNET, Mme M.WILLEMS) approuve le budget ordinaire de 2014 aux chiffres ci-après :

|                         | <u>RECETTES</u> | <u>DEPENSES</u> | <u>BONI</u>  |
|-------------------------|-----------------|-----------------|--------------|
| <u>Budget ordinaire</u> | 49.913.363,08 € | 49.725.940,65 € | 187.422,43 € |

Puis, le Conseil communal, par 19 voix pour et 9 abstentions (M.X.KROELL, M.J-M.LAMBERT, Mme I.CHAMPLUVIER, M. A.LARMOYER, M.R.GAUDRON, M.H.MANIGART, M.L.TURBANG, Mme F.BURNET, Mme M.WILLEMS) approuve le budget extraordinaire de 2014 aux chiffres ci-après :

|  | <u>RECETTES</u>       | <u>DEPENSES</u>        | <u>BONI</u>           |
|--|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| <b><u>Résultat du budget extraordinaire 2014</u></b> | <b>15.970.532,08€</b> | <b>14.939.649,73 €</b> | <b>1.030.882,35 €</b> |

#### **15. Finances communales : Dotations communales au budget 2014 de la Zone de Police.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 28 membres présents, décide que la dotation communale 2014 à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE soit fixée au montant de 2.889.758,00€ sous l'article budgétaire 330/435-01. La présente décision sera transmise pour approbation à Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg.

#### **16. Finances communales : Subventions ordinaires allouées à certains organismes.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 28 membres présents, décide :

- d'autoriser la liquidation des subventions suivantes prévues au budget ordinaire de l'exercice 2013 en vue de permettre à ces différents organismes de fonctionner et de remplir leur objectif ;
- de demander la reddition des comptes des organisations ;

| Dénominations des organismes  | Art.budgétaires | Montants des subsides | Subsides de + 2500 € |
|---|-----------------|-----------------------|----------------------|
| L'Aubergerie asbl, centre des jeunes  | 761/332-02      |                       | <b>8.000,00 €</b>    |
| <u>Mouvements de jeunesse :</u><br>SCOUTS d'ARLON : 2,172 €<br>PATRO DE STOCKEM : 648 € | 761/332-02      |                       | <b>2.820 €</b>       |

- d'autoriser la liquidation des subventions suivantes prévues au budget ordinaire de l'exercice 2013 en vue de permettre à ces différents organismes de fonctionner et de remplir leur objectif ;
- de demander la copie de l'extrait de rôle ainsi que la preuve de paiement de celui-ci aux organismes ;

| Remb. du précompte immobilier des salles des mouvements culturels               |                      |  | Budget 2013            |
|---|----------------------|--|------------------------|
| Associations  | montant du préc.omm. | Noms et adresses des personnes de contact  | remarques              |
| ASBL UNION UDANGE - Fanfare royale<br>rue de l'Union, 23<br>6700 UDANGE - Arlon | 1.048,80 €           | Madame DE WACHTER - CLAUDE Gilberte<br>Présidente de la Soc. de musique<br>Rue du Château-Barbanson, n° 50<br>6700 UDANGE - Arlon<br><br>M. FRISCH Marcel<br>Responsable de la salle de musique<br>rue de l'Union, 26<br>6700 UDANGE - Arlon |                        |
| ASBL La SABLONNIERE<br>rue des Tilleuls, 31<br>6700 STOCKEM - Arlon             | 978,45 €             | Mme MORIS Françoise<br>Route de Neufchâteau, 255<br>6700 ARLON   |                        |
| CERCLE ST LOUIS<br>Rue Haute, 19<br>6700 TOENIRCH - Arlon                       | 971,29 €             | M. BARTHOLOME Nicolas - Raymond<br>Président,<br>Rue d 'Udange, 20<br>6700 TOERNICH - Arlon<br><br>Mme DELBROUCK Martine<br>Secrétaire,<br>Rue SA Kreides, 39<br>6700 TOERNICH - Arlon   |                        |
| Salle DON BODSCO<br>Rue des Ecureuils, 15<br>6700 HEINSCH - Arlon               | 1,724,36 €           | M. BLUM freddy<br>Rue H. Elsen; 13<br>6700 HEINSCH - Arlon<br>e-mail : freddyblum@skynet.be<br>Tél.: 063/22 40 51 GSM 0475 / 621 222   |                        |
| Immeuble "la TANIÈRE"<br>rue des Capucins, 33<br>6700 ARLON                     | 190,20 €             | ASBL LES Guides et les Scouts d'ARLON<br>C/o M. BALON Jean-Michel<br>rue du Maitrank, 91<br>6700 BONNERT - Arlon   | mouvements de jeunesse |
| Royal Cercle ST BERNARD<br>rue de l'Efifel, 30<br>6700 WALTZING - ARLON         | 1,188,92 €           | Royal Cercle St-Bernard ASBL<br>Monsieur LIBOIS Jean-Luc<br>Rue du Beau Site, 9<br>6700 WALTZING - Arlon<br>Tél : 063 21 67 68   |                        |

|  |                   |   |  |
|--|-------------------|---|--|
| <p>LA PETITE BERGERE<br/>Rue St-Paulin, 2<br/>6700 FREYLANGÉ - Arlon</p> | 240,89 €          | <p>M.KOTTONG Aloïs (abbé)<br/>Rue St-Paulin, 10<br/>6700 FREYLANGÉ - Arlon</p>                  | <p>Œuvres Paroissiales du<br/>Doyenné d'Arlon<br/>M. le Doyen abbé JADOT<br/>M. MATHIAS Guy<br/>Président de l'ASBL,<br/>Square Albert 1er, 31<br/>6700 ARLON<br/>Tél. 063 / 22 44 54</p> <p>Monsieur DUPAS<br/>Trésorier de l'ASBL<br/>Chaussée romaine 36<br/>6700 FOUCHES - Arlon<br/>Tél. : 063/23 52 28</p> |
| <p>CERCLE ST HUBERT<br/>Rue de Lottert, 4<br/>6700 FOUCHES - Arlon</p>   | 1.740,45 €        | <p>M. OSWALD André<br/>Chaussée Romaine, 76<br/>6700 FOUCHES - Arlon<br/>Tél 063 / 23 72 65</p> | <p>Œuvres Paroissiales du<br/>Doyenné d'Arlon<br/>M. le Doyen abbé JADOT<br/>M. MATHIAS Guy<br/>Président de l'ASBL,<br/>Square Albert 1er, 31<br/>6700 ARLON<br/>Tél. 063 / 22 44 54</p> <p>Monsieur DUPAS<br/>Trésorier de l'ASBL<br/>Chaussée romaine 36<br/>6700 FOUCHES - Arlon<br/>Tél. : 063/23 52 28</p> |
| <p>Salle LE PAVILLON<br/>Route de Bouillon,<br/>6700 STOCKEM - Arlon</p> | 1.562,77 €        |   | <p>Œuvres Paroissiales du Doyenné d'Arlon<br/>M. le Doyen abbé JADOT<br/>M. MATHIAS Guy<br/>Président de l'ASBL,<br/>Square Albert 1er, 31<br/>6700 ARLON<br/>Tél. 063 / 22 44 54</p> <p>Monsieur DUPAS<br/>Trésorier de l'ASBL<br/>Chaussée romaine 36<br/>6700 FOUCHES - Arlon<br/>Tél. : 063/23 52 28</p>     |
| <b>TOTAL</b>   | <b>9.446,13 €</b> |   |  |

**17. Finances communales : Ratification de la répartition des aides sportives accordées pour l'année 2013 aux clubs sportifs faisant partie de la Commission des sports de la ville d'Arlon.**

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 28 membres présents,*

- de ratifier le tableau de répartition des aides sportives 2013 :

| Dénomination                | Catégorie C<br>(=manif.<br>Except.) | Catégorie D<br>(=location<br>salle) | Catégorie E<br>(jeunes<br>- 17 ans) | Total      | Supplément<br>ou<br>remarques |
|-----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------|-------------------------------|
| Union Lorraine Athlétique   | 205,26 €                            | 257,01 €                            | 4.900,09 €                          | 5.362,36 € |                               |
| Arlon Badminton Club        | 0,00 €                              | 609,38 €                            | 156,51 €                            | 765,89 €   |                               |
| Royal Basket Alliance Arlon | 0,00 €                              | 2.255,81 €                          | 4.213,84 €                          | 6.469,61 € |                               |
| Junior Arlonais             | 205,26 €                            | 1.642,88 €                          | 1.553,10 €                          | 3.401,24 € |                               |
| Royal Billard Club Arlon    | 0,00 €                              | 1.310,13 €                          | 48,16 €                             | 1.358,29 € |                               |
| Han Geki                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,00 €     | (1)                           |
| Cyclo Club Weyler           | 205,26 €                            | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 205,26 €   |                               |
| Promovélo Lorraine          | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 72,24 €                             | 72,24 €    | + 51,71 €                     |
| Les Moyeux Lurons           | 205,26 €                            | 83,98 €                             | 0,00 €                              | 289,24 €   |                               |
| PowerMaxX                   | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,00 €     | (1)                           |

|                                       |            |            |            |                    |                   |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|--------------------|-------------------|
| Escal'pades                           | 205,26 €   | 262,52 €   | 240,79 €   | 708,57 €           |                   |
| Cercle Royal d'Esclime Arlonais       |            |            |            |                    |                   |
| Cercle Sportif Toernich               | 205,26 €   | 455,00 €   | 1.059,48 € | 1.719,74 €         |                   |
| Jeunesse Autelbas                     | 205,26 €   | 26,20 €    | 1.059,48 € | 1.290,94 €         |                   |
| F.C. Jeunesse Lorraine Arlonaise      | 342,11 €   | 557,65 €   | 2.263,43 € | 3.163,19 €         |                   |
| Royal Excelsior Football Club Fouches | 0,00 €     | 130,80 €   | 1.420,66 € | 1.551,46 €         |                   |
| Royale Jeunesse Freylangeoise         | 0,00 €     | 0,00 €     | 1.348,43 € | 1.348,43 €         |                   |
| Union Sportive Waltzing               | 205,26 €   | 137,87 €   | 4.153,64 € | 4.496,77 €         |                   |
| Areler-Foot                           | 205,26 €   | 102,63 €   | 12,04 €    | 319,93 €           |                   |
| Mini-Foot Weyler                      | 0,00 €     | 0,00 €     | 0,00 €     | 0,00 €             | (1)               |
| Mini-Foot Racing Arlon                | 205,26 €   | 44,68 €    | 0,00 €     | 249,94 €           |                   |
| Mini-Foot Union Arlon                 | 205,26 €   | 158,49 €   | 517,70 €   | 881,45 €           |                   |
| Arafoot                               | 0,00 €     | 0,00 €     | 0,00 €     | 0,00 €             | + 123,95 €        |
| Mini-Foot Inter Arlon                 | 0,00 €     | 0,00 €     | 0,00 €     | 0,00 €             | (1)               |
| Mini-Foot Cocoloco Arlon              | 0,00 €     | 84,32 €    | 0,00 €     | 84,32 €            | + 39,63 €         |
| Les Phoenix Arlon                     | 0,00 €     | 76,84 €    | 0,00 €     | 76,84 €            | + 47,11 €         |
| Sports Loisirs                        | 0,00 €     | 72,22 €    | 313,03 €   | 385,25 €           |                   |
| Les Ecureuils de Heinsch              | 0,00 €     | 178,71 €   | 2.299,55 € | 2.478,26 €         |                   |
| Hockey Club Arlon                     | 0,00 €     | 1.189,39 € | 3.455,35 € | 4.644,74 €         |                   |
| Judo Ju Jitsu Club Arlon              | 0,00 €     | 156,12 €   | 809,66 €   | 965,78 €           |                   |
| Judo Club Stockem                     | 1.368,42 € | 772,60 €   | 939,08 €   | 3.080,10 €         |                   |
| Aikido Arlon                          | 0,00 €     | 121,98 €   | 902,96 €   | 1.024,94 €         |                   |
| Shiai Karaté Club Heinsch             | 0,00 €     | 62,15 €    | 276,91 €   | 339,06 €           |                   |
| Shotokan Karaté Club Arlon            | 0,00 €     | 244,67 €   | 373,23 €   | 617,90 €           |                   |
| Budo Club Arlon                       | 0,00 €     | 0,00 €     | 0,00 €     | 0,00 €             | (1)               |
| Arlon Sobukai                         | 0,00 €     | 88,62 €    | 589,94 €   | 678,56 €           |                   |
| ASBL TKD Arlon                        | 0,00 €     | 193,50 €   | 192,63 €   | 386,13 €           |                   |
| Arel's Club Marche Arlon              | 0,00 €     | 62,99 €    | 60,20 €    | 123,19 €           | + 0,76 €          |
| Moto Sport Stockem                    | 0,00 €     | 0,00 €     | 0,00 €     | 0,00 €             | + 123,95 €        |
| Cercle Natation Arlonais              | 205,26 €   | 786,27 €   | 3.154,36 € | 4.145,89 €         |                   |
| Arel Boules Club                      | 0,00 €     | 0,00 €     | 48,16 €    | 48,16 €            | + 75,79 €         |
| Cercle Subaquatique Arlonais          | 0,00 €     | 558,90 €   | 132,43 €   | 691,33 €           |                   |
| Apnée Arlon                           | 0,00 €     | 0,00 €     | 0,00 €     | 0,00 €             | (1)               |
| Swimming Club des 3 Frontières        | 0,00 €     | 284,55 €   | 481,58 €   | 766,13 €           |                   |
| Union Lorraine de Spéléologie         | 0,00 €     | 375,07 €   | 132,43 €   | 507,50 €           |                   |
| Arel Squash                           | 342,11 €   | 323,33 €   | 108,36 €   | 773,80 €           |                   |
| Royal Tennis Club Arlon               | 1.368,42 € | 167,63 €   | 5.417,79 € | 6.953,84 €         |                   |
| Tennis Club de Waltzing               | 0,00 €     | 0,00 €     | 0,00 €     | 0,00 €             | (1)               |
| TT Schoppach - Arlon                  | 0,00 €     | 457,70 €   | 433,42 €   | 891,12 €           |                   |
| Cercle Tir Arlonais                   | 205,26 €   | 0,00 €     | 313,03 €   | 518,29 €           |                   |
| Cercle Tir de Heinsch                 | 205,26 €   | 0,00 €     | 0,00 €     | 205,26 €           |                   |
| Shooting Club                         | 0,00 €     | 0,00 €     | 12,04 €    | 12,04 €            | + 111,91 €        |
| Arel-Air                              | 0,00 €     | 520,86 €   | 0,00 €     | 520,86 €           |                   |
| Bon Pied Bon Oeil                     | 205,26 €   | 136,56 €   | 84,28 €    | 426,10 €           |                   |
| <b>Totaux</b>                         |            |            |            | <b>64.999,94 €</b> | <b>+ 574,81 €</b> |

- de suspendre la liquidation des aides sportives aux clubs « Royal Billard Club Arlon », Football Club Jeunesse Lorraine Arlonaise, Les Ecureuils de Heinsch et le Cercle Royal de Natation Arlonais, jusqu'à production de leurs documents financiers et comptables ;
- de liquider les aides aux autres clubs sportifs.

**18. Finances communales : Approbation du montant estimé pour la pose d'un portail au cimetière communal de Waltzing.**

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 28 membres présents, décide :*

*Article 1er : D'approuver le montant estimé du marché pose d'un portail au cimetière de Waltzing d'une valeur de 1.650€ hors TVA.*

*Article 2 : De choisir la procédure d'achat de gré à gré sur simple facture acceptée comme mode de passation du marché.*

*Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 124/723-60 20131006*

**19. Taxes communales : Approbation de la taxe sur les pylônes éoliens 2015-2018.**

*Mme la Conseillère I. CHAMPLUVIER demande ce qu'il en est de l'éolienne citoyenne puisqu'il est prévu de ne pas taxer les sociétés qui ont leurs sièges sociaux ou administratifs sur le territoire de la commune.*

*M. le Président rappelle que cette taxe est au budget de cette année de un euro. Il déclare que les récentes modifications législatives régionales leur apprennent que la Région prendra finalement cette taxe à sa charge et ristournera une partie aux communes et donc si Arlon ne met pas cette taxe au budget pendant la durée de la législature, Arlon n'en aura pas du tout. A partir du moment où c'est la Région qui perçoit la taxe, il ne pense pas qu'elle fera de distinction entre les éoliennes citoyennes et celles qui appartiennent à de grands groupes.*

*M. MEDINGER précise que la Région garderait 38 % de cette taxe qui s'élèverait à huit milles cinq cent euros par mât.*

*Puis, le Conseil communal, par 24 voix pour et 4 voix contre (M. J-M.LAMBERT, Mme I.CHAMPLUVIER, M. R.GAUDRON, Mme F.BURNET), arrête le règlement communal de la taxe sur les mâts d'éoliennes destinés à la production industrielle d'électricité.*

*Article 1<sup>er</sup> : Il est établi, pour les exercices 2015 à 2018, une taxe communale annuelle sur les mâts d'éoliennes destinés à la production industrielle d'électricité. Sont visés les mâts d'éoliennes dès l'entrée en fonction des éoliennes placées sur le territoire de la commune pour être raccordés au réseau à haute tension de distribution d'électricité.*

*Article 2 : La taxe est due par le ou les propriétaires du mât quelle que soit la date de mise en exploitation au cours de l'exercice.*

*Article 3 : La taxe est fixée comme suit par mât:*

- pour une puissance inférieure à 2,5 megawatts: 12.500 € ;*
- pour une puissance comprise entre 2,5 et 5 megawatts: 15.000 € ;*
- pour une puissance supérieure à 5 megawatts: 17.500 €.*

*Article 4 : La taxe est perçue par voie de rôle.*

*Article 5 : L'administration communale adresse au contribuable une formule de déclaration que celui-ci est tenu de renvoyer, dûment remplie et signée, avant l'échéance mentionnée sur ladite formule. Le contribuable qui n'a pas reçu de formule de déclaration est tenu de déclarer à l'administration communale, au plus tard le 31 mars de l'exercice d'imposition, les éléments nécessaires à la taxation.*

*Article 6 : Conformément à l'article L3321-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation:*

- a) La non-déclaration dans les délais prévus ou la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise de la part du contribuable entraîne l'enrôlement d'office de la taxe.
- b) En cas d'enrôlement d'office, la taxe qui est due est majorée d'un montant égal au double de celle-ci.
- c) Le montant de la majoration est également enrôlé.

Article 7 : Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles 3321-1 à 3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le Gouverneur ou devant le Collège communal en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

Article 8: Le présent règlement sera soumis à l'approbation des autorités supérieures compétentes.

**20. Taxes communales : Acquisition d'un appareil photo pour le service taxes. Approbation des conditions et du mode de passation.**

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 28 membres présents, décide :*

Article 1er : D'approuver la description technique et le montant estimé du marché Achat d'un appareil photo. Le montant estimé s'élève à 220,41 € hors TVA ou 279,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité sur simple facture acceptée comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 104/741-51 20131002.

**21. Département des musées : Achat sur budget extraordinaire d'un tableau de Maurice Mathias.**

*M. MEDINGER demande quelle est la raison de cet achat.*

*M. l'Echevin TRIFFAUX répond que M. COLLING, Conservateur du Musée Gaspar a eu une proposition de trois tableaux de M. Maurice MATHIAS et le Collège a accepté d'en acquérir un.*

*Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 28 membres présents :*

- accepte l'achat du tableau de Maurice Mathias à M. Marc Thomas, domicilié à Parette, pour un montant de 500 EUR ;
- demande à M. David Colling, département des musées, en concertation avec le service Finances de finaliser cette transaction.

**22. Informatique communale : Acquisition d'un logiciel de sauvegarde des données.**

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 28 membres présents, marque son accord quant à l'acquisition du logiciel VEEAM Backup Essentials Enterprise 2 socket bundle for VMware - Public sector avec 2 années supplémentaires de maintenance pour la somme totale de 3.021,98 € TVA comprise auprès de la société COMPAREX Software Belgium BVBA - Buro & Design Center, Suite 135, Esplanade Heysel, Box 3 - B-1020 Bruxelles, conformément aux conditions du marché réalisé par la Province de Luxembourg en matière d'acquisition de licences pour les années 2013, 2014 et 2015. Cette dépense est à imputer à l'article 104/742-53 'Achats de matériel informatique' du budget extraordinaire de l'exercice 2013.*

### 23. Service jeunesse : Reprise de l'accueil extra scolaire à Frassem et Waltzing.

M. TRIFFAUX explique qu'ils vont reprendre cet accueil extrascolaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier et le poursuivre au moins jusqu'au 30 juin aux mêmes conditions que celles qui étaient pratiquées par l'Ecoline. Il a rencontré les parents, avec Mme GOFFINET et M. le Bourgmestre, qui étaient rassurés et assez contents que la Ville se manifeste. Il ajoute qu'ils vont recruter cinq personnes : trois à mi-temps et deux à trois-quarts temps pour faire cet accueil extrascolaire dans les deux écoles. Il ajoute qu'un des souhaits du Collège était de ne pas creuser davantage le coût du service d'accueil extrascolaire pour maintenir le budget tel qu'il est et donc ils ont pris la décision de reprendre les mêmes conditions que l'Ecoline. Il indique que, d'ici le 30 juin, ils auront le temps de faire le point sur la question. Tout ce qu'il peut dire pour l'instant c'est qu'il y aura dans le futur toujours un accueil extrascolaire dans ces deux écoles sous une forme ou sous une autre.

M. le Conseiller GAUDRON trouve que cela fait bizarre d'avoir un même service communal avec des tarifications différentes, il demande donc combien cela aurait coûté au budget 2014 de pratiquer les tarifs qui sont appliqués dans les autres accueils extrascolaires. Il s'inquiète de la justification des différents tarifs pour un même service mis en place par le même acteur.

M. l'Echevin de la jeunesse lui répond qu'il pense que si on crée de nouvelles structures avec les tarifs pratiqués dans les cinq ou six structures actuellement, le déficit sera au minimum de trente milles euros. Il comprend le raisonnement de M. GAUDRON mais la Ville ne peut pas continuer à multiplier le nombre de structures avec le tarif qui est pratiqué au risque de mettre en péril les finances communales.

M. MAGNUS ajoute que cette question n'a même pas été évoquée par les parents tellement ils étaient contents que quelqu'un continue à s'occuper de leurs enfants.

M. PERPETE rappelle qu'il n'y avait pas d'accueil extrascolaire communal à Waltzing et à Frassem, que les locaux communaux étaient censés amener une location, une recette à la Ville après de gros investissements, celle-ci est perdue car le privé n'arrive plus à assumer financièrement. Il constate donc qu'en cours d'année les parents sont « abandonnés » et que la Ville perd une recette et doit prendre du personnel. Il pense qu'il faut rester raisonnable et ne pas faire en sorte que cela devienne moins cher pour les parents alors qu'ils n'avaient rien demandé.

M. le Bourgmestre dit encore que les parents ont un accueil extrascolaire aux mêmes conditions que ce qu'ils ont eu lorsqu'ils ont signé le contrat au début de l'année donc il ne voit pas en quoi la Ville roule qui que ce soit. Il ajoute qu'ils ont même mieux puisque c'est ouvert plus tôt.

M. MEDINGER demande, afin de préserver les finances communales, si pour les recrutements il est envisageable d'abord d'aller puiser dans les articles 60 et après du Forem pour toucher les subsides et donc que les salaires ne coûteraient pratiquement rien.

M. TRIFFAUX répond qu'il y a très peu d'ALE de disponible et qui ont le profil pour faire ce job d'accueillir des enfants avant et après l'école. En ce qui concerne les articles 60 quand le CPAS en propose il regarde pour les engager mais cela coûte aussi et il faut que la personne ait le profil.

M. MAGNUS continue en disant que les parents ont demandé si la Ville allait garder les mêmes responsables que ceux que leurs enfants avaient pour l'instant parce qu'ils étaient bien.

M. l'Echevin TRIFFAUX ajoute que ce n'est pas exactement le même personnel, qu'ils ont convoqué cinq personnes qui y travaillaient et d'autres personnes qui avaient postulé. Il indique que sur les cinq personnes il y en a quatre qui sont venus et que sur ces quatre ils en ont recruté trois.

M. PERPETE explique que pour les articles 60 ce ne serait pas facile et qu'en plus dans un premier temps c'est pour un délai de cinq mois et que pour eux c'est jusqu'au moment où ils ont droit aux allocations de chômage.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 28 membres présents, décide d'adopter le dossier d'inscription et le règlement.

+ + +

**URGENCE. Service du personnel : Fixation des conditions de recrutement d'un conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme.**

+ + +

L'urgence est décrétée, à l'unanimité, pour ce point qui ne figurait pas à l'ordre du jour.

+ + +

Le Conseil communal, à l'unanimité des 28 membres présents, approuve les conditions de recrutement d'un conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme (échelle A1 spécifique ou D9 en fonction des diplômes) fixées comme suit :

- Etre belge ou citoyen de l'Union Européenne.
- Jouir des droits civils et politiques.
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.
- Satisfaire aux lois sur la milice.
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer.
- Qualification :
  - Soit être titulaire du diplôme de master complémentaire en aménagement du territoire et urbanisme, d'ingénieur civil architecte, d'architecte ou de tout diplôme de niveau universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long qui comprend une formation d'au moins dix crédits dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.
  - Soit bénéficié et justifier d'une expérience d'au moins sept ans de gestion et de pratique en aménagement du territoire et urbanisme.
- Disposer d'un véhicule.
- Réussir un examen de recrutement comportant :
  - une épreuve écrite portant sur la législation spécifique en aménagement du territoire, CWATUPE et Code de l'environnement (40 points).
  - une épreuve orale portant sur un sujet en relation avec l'aménagement du territoire en vue d'apprécier la maturité du (de la) candidat(e) (60 points).
  - pourcentage minimum requis : 50 % dans chacune des épreuves et 60 % au total.

La présente délibération sera soumise à l'approbation des autorités de tutelle.

+ + +

**Demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil communal : questions relatives à la zone de travaux à la rue A-Kreides.**

M. BALON répond à M. TURBANG qu'en fait rien ne s'est passé dans le cadre de ces travaux en face du cimetière de Toernich. Il ne sait pas ce qui est arrivé sur Arlon au cours de ces derniers mois mais en tous cas six endroits de la commune - rue Scheuer, rue Léon Castilhon, le bas de la rue des Martyrs, rue de la Bick, rue des Bruyères et rue A-Kreides - tout à coup il y a eu des affaissements de voirie et dans chacun des cas, avant d'effectuer les travaux ils ont essayé de trouver le responsable, certains ont pu être trouvés et réparés rapidement. Il explique que, pour la rue Castilhon par exemple, il a fallu rassembler tout le monde la SWDE, le Service Public Wallon, la prison, ... et enfin ils ont réparé le trou et maintenant ils sont en « conflit » avec le MET parce qu'il estime que c'est le SPW qui devrait prendre cela à sa charge. Il arrive à Toernich et rappelle que le processus est de constater qu'il y a un problème, d'essayer de voir qui est responsable et de faire en sorte que cela coûte le moins cher possible à la Ville et que le coût est de l'ordre de vingt à vingt-cinq mille euros. Il explique qu'ils ont d'abord écrit à tous les impétrants et que c'est ORES qui a répondu le premier en disant que ce n'est pas eux. Puis le 26 novembre, il avait un mail de la SWDE qui disait qu'il ne s'agissait pas d'une intervention SWDE. Après avoir pris une entreprise et un petit peu regardé, il en arrive à la conclusion que c'est sans doute un problème de tuyaux d'égout bouchés entre le robinet qui se trouve dans le cimetière et la chambre de vanne qui se trouve à l'extérieur. Il indique qu'il y a déjà eu quelques travaux qui ont été effectués mais il espère encore faire la réparation rapidement en invitant le SWDE, la Ville avancera l'argent et puis il essaiera d'obtenir un remboursement auprès de la SWDE.

+ + +

*L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à vingt-deux heures vingt-cinq minutes.*

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

**Ph. DEFRANCE**

**V. MAGNUS**